




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-615**

Séance publique du

13 décembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161213- lmc1103257-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2016
Date de réception : jeudi 15 décembre 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : APPROBATION DU CONTOURNEMENT DE CELONY

Le 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Françoise TERME à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et
Déplacements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016

Nomenclature : 8.3
Voirie

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BOUDON Jacques

Politique Publique : 05-TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : APPROBATION DU CONTOURNEMENT DE CELONY- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le 19 octobre 2016, Madame le Maire a rencontré avec les Services de la Ville, le CIQ de Célony afin de présenter un aménagement de surface qui sera réalisé courant 2017/2018, qui a pour objectif de :

- Pacifier le centre du Hameau de Célony,
- Redonner de l'espace aux piétons devant les commerces le long de la RD7n,
- Fluidifier les carrefours entre le Chemin d'Eguilles, la RD7n et le Chemin des Platrières,
- Optimiser les mouvements circulatoires entre :
 - la RD7n et le Chemin d'Eguilles
 - la RD7n, le Chemin des Platrières et le Chemin du Puy dy Roy.

Parallèlement, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône travaille sur une déviation de Célony, opération complémentaire de l'aménagement décrit ci-dessus, qui devrait être concomitant avec la déviation du village de Saint-Cannat.

L'objectif étant de minimiser l'impact des nuisances qui serait apporté au Hameau de Célony suite à la réalisation du contournement de Saint-Cannat.

Dans ce cadre, le Maire a saisi le CIQ de Célony pour avis sur le travail initié par le Conseil Départemental.

Après échanges et discussion, les membres du Conseil d'Administration du CIQ approuvent à l'unanimité la décision du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de la commune d'Aix en Provence de réaliser le contournement du feu de Célony.

Au vu de ce qui vient de vous être exposé, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACTER** la décision portant approbation à l'unanimité par le CIQ de Célony du contournement du Hameau de Célony.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

CIQ de Célony et des Environs
Réunion du Conseil d'Administration du 07 novembre 2016
Procès-verbal de délibération sur le contournement du feu de Célony

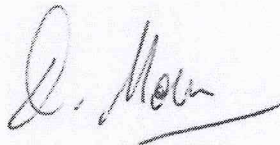
Objet : Approbation du contournement du feu de Célony :

Le 19 octobre 2016, Madame le Maire d'Aix en Provence a annoncé aux représentants du CIQ que la solution d'un contournement du feu de Célony a été retenue par le Conseil Départemental et la Commune d'Aix-en-Provence, pour fluidifier la circulation sur la RD7n, réduire les embouteillages au niveau du feu et faciliter les déplacements des habitants du quartier.

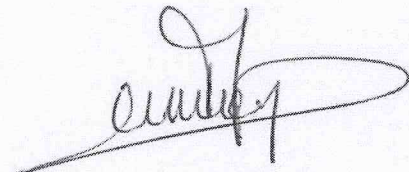
Après échanges et discussion les membres du Conseil d'Administration du CIQ approuvent à l'unanimité la décision du Conseil Départemental des Bouches du Rhône et de la Commune d'Aix en Provence de réaliser le contournement du feu de Célony.

Le CIQ demande à être associé aux principaux choix qui interviendront au cours de l'étude.

Le Conseil d'Administration a bien noté que la ville d'Aix en Provence est d'accord avec le Conseil Départemental pour que la réalisation du contournement du feu intervienne avant ou en même temps que la future déviation de Saint-Cannat, car l'augmentation du trafic routier sur la RD7n, notamment celui des poids lourds, générée par cette dernière aggraverait d'une façon insupportable la circulation au feu de Célony.



Secrétaire de séance
Dominique Moser



Le Président
Daniel Mennier

Participation à ce CA du 07 novembre 2016 :

Présents : Danièle Bastien, André Davin, Josy Delaunay, Lucien Fasius, Josette Gyssels, Christian Ludot, Sylvain Maury, Daniel Mennier, Dominique Moser, Martial Mouillor, Françoise Pelcot-Marcy, Cécile Riverin, Philippe Tardes, Isabelle Thévenin.

Excusés : Paul-Louis Larue, Marcel Pizzata.

Procurations : Paul-Louis Larue, Marcel Pizzata.

